



Saint Pierre
de Chartreuse

Crédit photo : Lucie BOUVET

Saint-Pierre de Chartreuse

LETTRE MUNICIPALE OCTOBRE 2023



POUR RECEVOIR LA LETTRE NUMÉRIQUE :

Envoyez votre demande d'inscription à la Newsletter : communication@saintpierredechartreuse.fr

Quelques exemplaires papier sont disponibles en Mairie de Saint-Pierre de Chartreuse

Prochaine publication NOVEMBRE 2023

Retrouvez-nous sur :



MairiedeSaintPierredeChartreuse



[saint_pierre_de_chartreuse](https://www.instagram.com/saint_pierre_de_chartreuse)
(Créé par Jérôme BARRIS)

SOMMAIRE



Réunion publique - Refonte site
internet de la Commune



Séances Cinébus
à Saint-Pierre de Chartreuse



Alerte sécheresse
département de l'Isère



Equus Cartusia : Au pas du cheval
Saint-Pierre de Chartreuse

01

Édito

02

Vie Municipale

07

Vie Communale

17

Déclarez vos ruches

18

Alerte sécheresse département de l'Isère

19

Station de ski - Association Nouvelles Traces en Chartreuse

20

Vie Associative et Culturelle

21

Numéros utiles

22

Offres d'emploi / Agenda

Stéphane GUSMEROLI



Maire de Saint-Pierre de Chartreuse,
Vice-Président au Parc de Chartreuse en charge
de l'agriculture et de la transition alimentaire



Édito

Cher-e-s Chartroussin-e-s,

France Bleu Isère a lancé ce mois de septembre l'évènement « Mon quartier, mon village », pour élire le plus beau village de l'Isère. Vous avez ainsi jusqu'à fin décembre pour voter parmi les quinze lieux sélectionnés, dont notre village de Saint-Pierre de Chartreuse. Je vous invite à écouter comment quelques habitants parlent, avec sensibilité et passion, de leur village. Au travers d'un reportage audio de 24 mn, France Bleu Isère met en lumière les trésors cachés de notre commune, en explorant son histoire et en dévoilant de belles actions qui y sont menées. « *La quiétude semble y régner. Saint- Bruno ne s'y était pas trompé en installant dans le massif, en 1084, son célèbre Ordre des Chartreux. Aujourd'hui encore, quand on rencontre quelques Chartroussins, on sent cette sérénité à laquelle ils sont tous attachés. Au cœur d'un massif d'exception, Saint-Pierre de Chartreuse permet une véritable immersion en pleine nature, tout en offrant un terrain de jeu fantastique pour bon nombre d'activités sportives* ». À l'issue du vote (qui se clôt fin décembre), France Bleu Isère réalisera une journée entière d'émissions ainsi qu'un concert avec les artistes de la région depuis le quartier ou le village vainqueur. À diffuser largement autour de vous, en invitant à voter pour notre beau village-station de Saint-Pierre de Chartreuse !



Pour voter rdv sur :

francebleu.fr/emissions/mon-quartier-mon-village/st-pierre-de-chartreuse-le-village-au-coeur-du-massif-8398618



Les 13, 14 et 15 octobre 2023 se tiendront les « Rencontres - Bien grandir en Chartreuse ». Ces Rencontres sont le fruit d'une démarche de coopération intense : Une grande diversité de professionnels de la petite enfance, de la parentalité et de l'inclusion, des élus et des techniciens, des partenaires privés, publics et institutionnels ont été associés à ce projet, dans une édition innovante dédiée aux familles, qui favorise la rencontre entre tous les publics. Je vous invite à venir nombreux pour y participer.

Retrouvez tout le programme [ici](#)



Pour rappel, du 7 au 20 octobre 2023, se tiendra un riche programme d'animations « Au pas du cheval », dans notre village de Saint-Pierre de Chartreuse, grâce à l'initiative de Jeanne Gerondeau, des associations locales Les Endimanchés, PhotoSom, Pic Livre, du Musée Arcabas, d'Isère Cheval Vert, avec aussi Marie Baxerres, artiste avec son cheval Pincel. « *Avancer au pas du cheval (ou de l'âne), c'est prendre le temps de regarder, d'apprécier ce qui nous entoure, à chaque pas. C'est marcher avec son compagnon, sans le bousculer, sans se presser. C'est respirer l'air vivifiant de nos montagnes, et goûter à leur poésie* ». Le dimanche 22 octobre, en organisant « Un beau Dimanche à Saint-Pierre », l'association Isère Cheval Vert fêtera le premier circuit officiel équestre à Saint-Pierre de Chartreuse, fer de lance du projet de traversée équestre de la Chartreuse, aujourd'hui suivi par les autres Communes du Parc de Chartreuse.

Ce 21 septembre 2023 est née l'Association Nouvelles Traces en Chartreuse. L'Association regroupe des bénévoles et des acteurs locaux du tourisme, et assurera l'exploitation cet hiver de la station de ski du Planolet et valorisera les activités qui sont en lien avec la station. Bravo à tous ces bénévoles pour leur mobilisation collective. La Municipalité de Saint-Pierre de Chartreuse soutient cette initiative, qui doit permettre de maintenir une activité ski alpin sur le secteur Le Planolet cet hiver 2023/2024, dans l'attente d'un projet de plus long terme de transition de nos villages-stations des deux Saint-Pierre. Vous pouvez adhérer à l'Association et apporter votre pierre à cette belle dynamique collective :

Par mail : nouvellestacesenchartreuse@gmail.com

Par courrier : Office de Tourisme à l'attention de l'association "Nouvelles Traces en Chartreuse" 47 Place de la Mairie 38380 Saint-Pierre de Chartreuse

Stéphane GUSMEROLI

Maire de Saint-Pierre de Chartreuse
Vice-Président au Parc de Chartreuse en charge
de l'agriculture et de la transition alimentaire



Le contenu détaillé des délibérations prises lors des Conseils municipaux est accessible sur le site internet de la mairie. Ne sont reprises ici que les décisions les plus importantes pour la Commune.

CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTÉ

Les travaux d'aménagement de la maison de santé pluri-professionnelle en rez-de-chaussée du bâtiment de l'Ancienne Mairie ont démarré en juin 2023. L'ouverture au public est prévue vers septembre 2024. Les travaux de désamiantage et de démolition lourde ont été réalisés conformément aux marchés et sont maintenant terminés. Les travaux de fondations spéciales sont avancés à 80% environ. Les travaux de maçonnerie gros-œuvre sont en cours. Des adaptations sont rendues nécessaires pour la réalisation des fondations et des murs afin d'assurer la bonne tenue de l'ouvrage, et pour le dallage à réaliser dans le bâtiment réhabilité. Par ailleurs, une optimisation des travaux a permis de supprimer la mise en œuvre d'une pompe de relevage pour le lot plomberie. Considérant ces nécessaires modifications de travaux, le Conseil a validé la passation de deux avenants, pour un montant en plus-value cumulé de 15 101 € HT. Pour rappel, une provision pour aléas de travaux de 96 934,06 € HT a été prévue dans le cadre de l'opération. Cet avenant s'inscrit dans ce cadre.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

En complément des subventions déjà accordées en avril et mai 2023, le Conseil municipal a décidé d'attribuer trois nouvelles subventions aux associations, pour l'année 2023 :

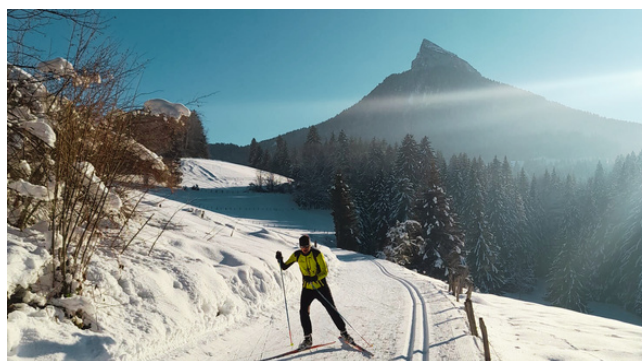
- 500 € pour l'association VTT Chartreuse, pour l'organisation de la finale du circuit « TIDJV Ardèche Drôme Isère » à La Diat le 24 septembre 2023.
- 500 € pour l'association Miche Ale Lait, pour le concert « Les Folies Biergères » du 24 septembre 2023
- 500 € aux Endimanchés, pour la résidence d'artistes « Sub Limus » (rencontres équestres prévues les 21/22 octobre 2023)

COMMERCES

Pour accompagner et soutenir les commerçants face à l'inflation et en particulier à l'augmentation du coût de l'énergie, le Conseil municipal a décidé d'exonérer les commerçants permanents du paiement de la redevance des droits de terrasses sur le domaine public, pour la période du 15 avril 2021 au 14 avril 2022, tout en demandant qu'un dialogue constructif soit mené entre les commerçants et la Municipalité en faveur d'un projet partagé de développement de notre village-station de Saint-Pierre de Chartreuse.

SKI NORDIQUE

Notre Commune de Saint-Pierre de Chartreuse exerce la compétence ski nordique sur son territoire. À ce titre, elle doit valider les tarifications applicables pour les forfaits lors de la saison hivernale 2023/2024 sur son domaine skiable. Les tarifs proposés pour les Domaines de Chartreuse, Chamechaude et notre site de Saint Hugues de Chartreuse prévoient une augmentation d'environ 5%, du fait de l'augmentation des charges (carburant, énergie, heure de damage, ...). Ces tarifs ont été définis en concertation avec Grenoble-Alpes Métropole pour les sites du Sappey et du Col de Porte et la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse pour les sites de la Ruchère et du Désert d'Entremont. Les forfaits vendus sur un site peuvent être utilisés sur les autres sites de Chartreuse et réciproquement. Un système de vente de forfaits électroniques en ligne est mis en place, via Chartreuse Tourisme.





RÈGLEMENT DES SERVICES : MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

La Commune perçoit des recettes pour diverses prestations proposées. Ces recettes sont actuellement encaissées par les services du Trésor Public, soit en numéraire, soit par chèque bancaire, soit par carte bancaire sur le site internet PayFip, ou encore par virement bancaire. Afin de faciliter le règlement de ces prestations, il a été décidé de dorénavant de permettre le règlement par prélèvement automatique.

TAXE D'HABITATION POUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES



Un nouveau décret a été adopté le 25 août 2023, permettant la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants sur 2200 communes supplémentaires. Saint-Pierre de Chartreuse a été intégrée à cette liste des communes « tendues ».

Les critères qui ont prévalu à ce nouveau classement sont notamment : le niveau élevé des loyers, le niveau élevé des prix d'acquisition des logements anciens ou encore le nombre élevé de demandes de logement par rapport au nombre d'emménagements annuels dans le parc locatif social. Pour l'État, ce classement vise à « donner davantage d'outils aux collectivités locales pour faire face au déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant. Pour ces communes, la tension immobilière est notamment caractérisée par le niveau élevé des loyers ou des prix d'acquisition des logements anciens ainsi que par la proportion élevée de logements affectés à l'habitation autres que ceux affectés à l'habitation principale par rapport au nombre total de logements ».

En premier lieu, ce nouveau classement de Saint-Pierre de Chartreuse en zone « tendue » entraîne la mise en œuvre automatique de la « taxe sur les logements vacants », qui s'appliquera de plein droit. Elle sera perçue par l'État, et concerne les logements volontairement déclarés vacants par les propriétaires, qui ne cherchent pas de locataires ou d'acheteurs. Il s'agit de logements non meublés à usage d'habitation, vacants depuis 1 an, habitables avec des éléments de confort minimum (électricité, eau, sanitaire), non occupés plus de 90 jours consécutifs au cours de la dernière année et qui ne nécessitent pas de travaux importants pour être habitables.

Le classement en zone tendue permet par ailleurs de majorer la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. À noter que sont redevables de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les propriétaires de locaux meublés qui s'en réservent la disposition ou la jouissance une partie de l'année. Pour les meublés de tourisme : si le meublé est mis en location sans que le propriétaire en bénéficie sur l'année, alors, ne s'applique pas cette taxe d'habitation sur les résidences secondaires, mais la CFE (contribution foncière des entreprises). Selon les cas, des logements pourront être exonérés de cette surtaxe. Ainsi, notamment, les locaux meublés loués comme hébergements touristiques soumis à la contribution foncière des entreprises (CFE) ou les locaux meublés occupés par des sociétés, associations et organismes privés ou servant à l'exercice d'une profession imposable à la CFE, ne seront pas soumis à cette surtaxe.

Le taux actuel de résidences secondaires à Saint-Pierre de Chartreuse est très élevé, de 54,5 %, à comparer à la moyenne en Cœur de Chartreuse de 17,4 % et en Isère de 8,3 % (source INSEE, 2020). Ces résidences secondaires sont parfois très peu occupées, avec leur utilisation par leurs propriétaires seulement quelques week-ends par an. De plus, notre commune doit faire face à un déficit structurel d'offre de logements touristiques : la Chartreuse compte seulement 5 945 lits marchands, là où Les Bauges en comptent 16 902 et le Vercors 24 061. Ces quelques chiffres révèlent notre faible capacité actuelle d'accueil touristique et de séjour, et donc indirectement de retombées économiques locales liées aux activités du tourisme.



TAXE D'HABITATION POUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Lors de sa séance du 18 septembre 2023, le Conseil municipal a décidé de mettre en œuvre une majoration de 50 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette mesure s'appliquera sur les recettes fiscales de 2024 et générera une recette supplémentaire au budget communal d'environ 100 000 € / an. La recette supplémentaire ainsi générée donnera des moyens à la Commune pour définir et développer une politique locale de l'habitat et de l'hébergement touristique. Par cette décision, le Conseil municipal cherche à répondre aux enjeux suivants : définir et mettre en œuvre une politique locale de l'habitat avec l'objectif d'accroître l'offre sur la commune de logements plus accessibles financièrement pour permettre

l'installation des jeunes ménages et le maintien des populations aux revenus modestes dans le village (par exemple en développant une offre de petits terrains constructibles) ; favoriser l'augmentation de l'offre d'hébergements touristiques (en réactivant les lits qui restent « froids » la majeure partie de l'année, pour accroître le potentiel d'accueil touristique de notre village-station), accompagner la rénovation énergétique et l'amélioration de la qualité des hébergements, organiser l'offre de logements saisonniers ou encore offrir un logement d'urgence.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal a adopté des nouvelles règles de tarification de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), avec une mise en application à compter du 1er octobre 2023. La PFAC est une participation financière, qui permet de financer l'évolution des équipements publics d'assainissement (réseaux collecteurs, station d'épuration, ...). Elle s'applique aux raccordements de logements et d'immeubles individuels ou collectifs ou de lotissements, faisant l'objet d'une demande d'urbanisme et aux bâtiments existants se raccordant au réseau d'eaux usées. Elle se cumule aux frais de travaux de branchement. La PFAC a remplacé, en juillet 2012, la PRE (Participation pour le Raccordement à l'Égout), en application de l'article L.1331-7 du Code de Santé Publique. Elle repose sur le principe d'une participation des propriétaires des immeubles à raccorder au réseau public d'assainissement des usées pour tenir compte de l'économie réalisée en évitant la mise en place d'une installation d'Assainissement Non Collectif (ANC) au moment de la réalisation de la construction de l'immeuble ou de l'adaptation de l'ANC lors la transformation de l'immeuble (extension, division,

changement de destination, etc.), dès lors qu'elle génère des eaux usées supplémentaires. La PFAC a été élargi puisqu'elle peut être demandée aux propriétaires d'immeubles existants nouvellement desservis à la suite d'une extension du réseau public de collecte des eaux usées, et qui font ainsi, l'économie de la réhabilitation de l'installation d'ANC. Le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte est obligatoire dans le délai de 2 ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte. Les immeubles situés en contre-bas devant installer une pompe de relevage sont également considérés comme desservis et, par conséquent, soumis à l'obligation de raccordement.





EAU ET ASSAINISSEMENT

Une nouvelle tarification de PFAC est ainsi maintenant en vigueur, pour les cas et situations suivantes :

- Construction de logements individuels de 1 à 6 pièces principales et de logements individuels de 7 à 10 pièces principales faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme.
- Extension d'une maison individuelle d'au moins 2 pièces principales.
- Construction de logements collectifs, logements intermédiaires, et maisons jumelées faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme.
- Changement de destination ou réaménagement de constructions existantes.
- Réalisation de lotissement ou d'une opération d'ensemble.
- Reconstruction après un sinistre ou démolition/reconstruction d'une construction raccordée au réseau d'assainissement.
- Rénovation d'une construction.
- Constructions dont les rejets sont assimilables à des eaux usées domestiques (commerces, hébergements - hôtels, campings, centre de soin, restauration, locaux tertiaires, locaux pour l'artisanat, établissements de santé, équipements sportifs, culturels ou de loisirs).
- Constructions mixtes.
- Etablissements utilisant de l'eau en grande quantité ou rejetant une pollution importante et critère logement non représentatif.
- Constructions déjà équipées ou devant être équipées d'une installation d'assainissement non collectif et qui vont être raccordées au réseau public de collecte des eaux usées (logements individuels et logements collectifs / logements intermédiaires / maisons jumelées / établissements)

La délibération fixant ces nouveaux tarifs de PFAC est consultable dans son intégralité [ici](#)

En application de cette délibération du 18 septembre 2023, le montant de la PFAC sera précisé au moment de l'instruction de la demande de raccordement pour les constructions faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme (création et extension) ou au moment de l'autorisation de raccordement pour les constructions déjà équipées ou devant être équipées d'une installation d'assainissement non collectif et qui vont être raccordées au réseau public de collecte des eaux usées. Le montant définitif sera fixé au moment de la délivrance de l'autorisation selon la tarification en vigueur applicable le jour de la demande de raccordement. La PFAC sera exigée au moment de la date où le raccordement au réseau public de collecte est possible, c'est à dire à la date de l'autorisation de raccordement par le Service Assainissement. Pour les constructions déjà raccordées au réseau public de collecte, la PFAC sera exigée à la date de l'autorisation de déversement des eaux usées supplémentaires (volume réel ou potentiel) par le Service Assainissement.

Il pourra être appliqué des pénalités, en cas de relance des usagers pour le contrôle de déversement, et pour un raccordement sans autorisation.



AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ DES ROUTES

Afin de sécuriser les déplacements, notamment piétons, sur les routes qui traversent les hameaux de la Commune (La Diat, St Hugues, route des Hameaux, Le Bourg, Martinière), il est envisagé la réalisation de petits aménagements de voiries. Les équipements proposés sont pour la plupart mobiles, pour permettre leur enlèvement pendant la période hivernale, pour ne pas gêner les opérations de déneigement : réalisation de chicanes par des séparateurs bois amovibles, signalisation de police, marquages routiers, pictogrammes au sol, acquisition et pose de petits mobiliers d'incitation à la prudence (personnages enfants) aux passages piétons, aux points sensibles dans les hameaux. Pour ces aménagements, évalués à environ 57 600 € HT, le Maire a été autorisé à solliciter une subvention de 50 % auprès du Département de l'Isère. Le cas échéant, la mise en œuvre de ces aménagements pourrait intervenir courant 2024.

Exemples de petits aménagements de sécurité :



Date du prochain Conseil municipal :

Lundi 6 novembre 2023 à 20h30, Salle du Conseil



Les tarifs des forfaits ski nordique pour la saison 2023/2024 ont été votés par le Conseil municipal de Saint-Pierre de Chartreuse, en accord avec ses différents partenaires de Chartreuse et du Domaine de Chamechaude. Le détail est donné ci-dessous.

Forfaits	Tarifs TTC 2022/2023	Tarifs TTC 2023/2024	Evolution en %
CARTES ANNUELLES CHARTREUSE			
Pré-vente (du 01/10 au 15/11)			
Adulte (1)	59€	62€	+5,1%
Jeune (6-16 ans inclus) (2)	17€	17,5€	+2,9%
A partir du 16/11			
Adulte (1)	69€	72€	+4,3%
Jeune (6-16 ans inclus) (2)	21€	22€	+4,8%
DOMAINE DE CHAMECHAUDE			
Forfaits séance			
Adulte (1)	8€	8,5€	+6,2%
Jeune (6-16 ans inclus) (2)	3,5€	3,7€	+5,7%
Tarifs réduits (3)	6,5€	6,8€	+4,6%
Tarif « super réduit » (4)	-	3,7€	
Scolaires Isère (5)	0€	0€	
Scolaires Hors Isère (6)	2,5€	2,5€	0%
Amende défaut de forfait	20€	20€	0%
Accès gratuit (7)	0€	0€	
Forfaits séjour (5 jours consécutifs)			
Adulte (1)	32€	34€	+6,2%
Jeune (6-16 ans inclus) (2)	11,5€	12€	+4,3%

(1)Destiné aux 16 ans et moins de 70 ans à la date d'achat (2)Destiné aux plus de 6 ans et moins de 17 ans à la date d'achat (3)Destiné aux groupes d'au moins 10 personnes, aux étudiants sur présentation de leur carte, aux personnes de plus de 70 ans à la date d'achat, aux demandeurs d'emploi. Ce titre est également vendu lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas de proposer une qualité de piste optimale (4)Valable uniquement au Col de Porte (5)Destiné aux scolaires des départements de l'Isère (sachant que le Département participe par ailleurs aux frais occasionnés pour la pratique du ski de ses scolaires venus sur le site) (6)Destiné aux scolaires des départements autre que l'Isère dans le cadre du tiers temps pédagogique (7)Destiné aux personnes de plus de 75 ans, aux scolaires (maternelles, primaires, collèges et lycées) du département de l'Isère, dans le cadre du tiers temps pédagogique, aux moniteurs titulaires du Brevet d'Etat de ski de fond, aux titulaires de la licence de la Fédération Handisport, au personnel du site ski nordique de Saint-Hugues de Chartreuse (titulaires, contractuels/les et prestataires de service pour le damage).

- Ventes déjà ouvertes ! Les préventes de forfaits saison sur la Chartreuse sont déjà accessibles en ligne :

chamechaude-nordique.fr/forfaits/

- Les préventes Pass national sont ouvertes depuis le 1er octobre et une vente flash des Pass Isère sera ouverte du 14 au 17 octobre :

nordic-isere.fr/

CARTE CHARTREUSE*

PRÉVENTES 2023-2024

DU 1ER OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 2023

ADULTES

62€ au lieu de 72€

ENFANTS

17.5€ au lieu de 22€

www.chamechaude-nordique.fr

*sites du Domaine de Chamechaude (Sappey en Chartreuse, St Hugues de Chartreuse, Col de Porte) de La Ruchère et du Désert d'Entremont

DOMAINE DE CHAMECHAUDE

Achat de forfaits en ligne possible :

Depuis 2022, avec ses différents partenaires chartrousiens, le Domaine de Chamechaude a adopté la vente en ligne de forfaits pour les domaines de ski nordique de la Chartreuse. La solution est mise en place par Chartreuse Tourisme. Il sera nécessaire de renseigner le domaine de destination de ski pour la répartition des recettes. Pour le site de Saint-Hugues de Chartreuse, les forfaits pourront être retirés à l'office du tourisme de Saint-Pierre de Chartreuse sur demande, ou au foyer de Fond à Saint-Hugues de Chartreuse (salle Saint-Michel, à côté du Musée Arcabas).



Suite des tarifs ski nordique saison 2023/2024

NATIONAL*	Jusqu'au	Adulte (16-99 ans)	Jeune (5-15 ans)
1er jour de vente : 01/10/2023			
Prévente	15-nov.-23	200€	70€
Normal		230€	85€
Assurance		27€	22€
Carte		0€	

Âge à la date d'achat

*Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordique France

ISÈRE-DRÔME**	Remise	Jusqu'au	Adulte (de 1948 à 2003)	Jeune (de 2004 à 2019)	Senior (1947 et avant)
1er jour de vente : 13/10/2023					
Vente Flash	26%	16-oct.-23	119€	42€	66€
Prévente	16%	15-nov.-23	135€	48€	75€
Normal			161€	57€	89€
Assurance			27€	22€	27€
Carte			0€		

**Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordique Isère.

Produit et service	Frais et Duplicata (traitement)	8€
--------------------	---------------------------------	----

Le Guiers mort se libère de 15m3 de déchets sauvages

Bravo à Chartreuse Propre qui a réussi à réunir une cinquantaine de personnes ultra motivées ! Avec les bras de bénévoles de 9 à 76 ans, 5 brouettes, des dizaines de sacs cabas, des pioches, une disqueuse, une belle chaîne humaine de plus de 50m, une benne de 15m3 déposée sur le haut de l'ancienne décharge de Perquelin a pu être remplie en 3h. Le collectif Chartreuse Propre remercie tous les bénévoles présents, tous ceux qui ont préparé le chantier en amont, la mairie de Saint Pierre de Chartreuse pour le pot d'accueil et l'apéro de fin de chantier, les associations de pêches présentes (Les pêcheurs du haut Guiers), le Parc naturel régional de Chartreuse, les Amis du Parc de Chartreuse et enfin la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse pour la mise à disposition de la benne.

Pour ceux qui auraient manqué ce ramassage et qui veulent participer au prochain, c'est le **samedi 14 octobre** à :

- **Saint-Pierre d'Entremont, Corenc et Les Petites Roches.**

Les inscriptions sont obligatoires pour ajuster la logistique :

chartreusepropre.fr/inscriptions



Nous rappelons que toute personne déposant des **déchets en pleine nature** mais aussi **au pied des containers de déchets** s'expose à une **amende de 135€**. Pour une montagne plus propre, nous vous remercions pour votre participation citoyenne.

Eric DAVIAUD,

06 87 86 25 21 - eric.daviaud@saintpierredechartreuse.fr





RÉUNION PUBLIQUE



REFONTE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE



*Vos avis, idées
nous intéressent
venez échanger
avec nous.*

**06 NOV.
2023**

Salle du Conseil
à 18h30





Affaires Sociales – Permanences en MAIRIE - Samedi matin :

Permanence affaires sociales :

Tous les samedis matin en Mairie, avec ou sans rendez-vous de 9h00 à 11h30.

CONTACT : Claire GARCIN-MARROU, Élu(e) en charge des Affaires Sociales : 06 76 06 72 25

Présences Aurélie JOUVE, Agente sociale :

Tous les jeudis, vendredis et samedis matin en Mairie. CONTACT : 06 15 32 09 36



Suite de la séance de restitution - Questionnaire dédié aux + 65 ans

Samedi 23 septembre dernier, vous avez été plus d'une vingtaine à nous rejoindre pour prendre connaissance du retour des questionnaires. Nous avons ensemble découvert les attentes, les remarques des répondants.

Vous avez été 280 personnes sondées. 13.5 % ont répondu, ce qui permet de considérer les réponses comme « significatives ». L'analyse du questionnaire sera déposée en ligne sur le site de la Mairie. Voici un résumé, les répondants sont pour moitié hommes et femmes, 1 / 4 sont locataires.

➤ EN TERME DE LOGEMENT :

1/3 ont des problématiques de logement (isolation phonique, et thermique, baignoire, bruits des motos etc...). La plupart ne connaissent pas l'existence des accueils de jeunes à domicile (pour exemple modèle « cohabilis »), ni les propositions pour l'accueil des saisonniers. Quant aux sources d'énergie pour chauffer les logements : l'électricité est la principale ressource, puis les bois bûches, le fioul, le gaz, et les granulés : une difficulté majeure rencontrée est la manutention. Les formules proposées pour le soutien au règlement du coût de l'énergie sont toutes connues : du chèque énergie à la mise à disposition du broyat, en passant par l'achat groupé de matière et enfin la mise à disposition de bois mort. Pour vous accompagner sur toutes questions sur le sujet, prendre contact avec l'agent social qui vous orientera sur les différentes propositions : actions de facilitations proposées par le CCAS, relais sur les dispositifs existants ou orientation vers les assistantes sociales. La question de la « colocation seniors », projet d'une habitante de St Pierre de Chartreuse qui mène une démarche par voie de questionnaire est abordée. Unaniment, il est demandé de pouvoir rencontrer ce porteur de projet pour échanger et comprendre plus précisément le champ des possibles.

➤ EN CE QUI CONCERNE LA MOBILITÉ :

Le principal moyen de déplacement est à ce jour le véhicule personnel. La marche à pied est pratiquée en deuxième position. Les taxis VSL sont utilisés pour les trajets vers les hôpitaux et services médicaux. Les transports entre amis, le co-voiturage et l'autopartage prennent leur place doucement. Pour rappel, un service de facilitation dédié aux seniors et aux publics vulnérables est mis en œuvre depuis le début du mandat : le « Transport A la Demande » (TAD), par la proposition de trajet soit le lundi après-midi ou le jeudi matin, en appelant Aurélie, agent social. Une information sur les cartes seniors remises en décembre 2022, pour 10 trajets à titre gracieux est toujours d'actualité.

➤ SUR LE SUJET DE L'ISOLEMENT :

22% des répondants annoncent souffrir de solitude, avec 30% de personnes sans famille sur la commune ou sur les communes environnantes, et 10% n'ont jamais de visites. 3% n'ont pas de visite en dehors de la famille, et 8% n'ont personne à qui faire appel en cas de besoin. Pour rappel, dans le cadre de la démarche de plan communal de sauvegarde (PCS), la commune recense les personnes « vulnérables » c'est-à-dire celles et ceux d'entre vous qui auraient besoin d'une attention particulière de la Commune en cas de sinistre, de plan canicule, de situation délicate. Nous vous rappelons que c'est à l'administré de s'inscrire sur cette liste de personnes dites « vulnérables ». Les services de la Mairie ne peuvent soutenir leurs habitants que sur leur demande officielle. Bien entendu, cette démarche peut venir compléter les actions de solidarité spontanées, bien connues sur la commune !



➤ CONCERNANT LES « AIDANTS » :

C'est-à-dire celles et ceux d'entre vous qui aidez autrui dans le quotidien (conjoint, familles...). 30% sont, de fait, aidants et 18% estiment avoir besoin de répit.

Nous vous rappelons que pour les aidants, le Département de l'Isère est en charge de la compétence sociale. Un questionnaire a été envoyé il y a quelques mois pour sonder les besoins des aidants. De plus, plusieurs aides existent : l'aide aux personnes en perte d'autonomie (APA) peut être sollicitée à partir de 60 ans. Le dossier peut être complété sur internet, en accompagnement par le Bus France Service (lundi après-midi 12h30 à 15h30, bus installé devant la Mairie). Les caisses de retraite proposent des soutiens (écoute, soutien financier etc..) aux aidants. Certains partenaires du territoire ont déjà mis en place des séances pour les aidants : l'ADMR, le Centre social des Pays du Guiers, etc.... Sur la Commune de St-Pierre de Chartreuse, ce besoin est donc à ce jour recensé. Il s'agit de savoir parmi tous les besoins comment prioriser et mettre en œuvre dans les tous prochains mois : nous aurons un prochain rendez-vous pour aborder ces questions.

➤ SUR LA QUESTION DE LA CONNAISSANCE DU CCAS ET DES ACTIONS MENÉES :

Les répondants se considèrent « écoutés et conseillés » (20%), soutenus et orientés vers des services adaptés. La demande principale se porte sur le besoin de plus d'auxiliaire de vie, ou d'aides à domicile, mais également sur une meilleure communication sur le portage de repas à domicile, les navettes (transport à la demande - TAD). Les besoins exprimés sont également : le déneigement devant la porte et les conseils informatiques.

L'évolution de l'organisation sur la commune est rappelée : la présence de Bus France Service pour répondre aux questions strictement administratives, pour des séances individuelles sur les outils numériques et informatiques, sur les possibilités de photocopies et la présence de Aurélie Jouve, agent social, sur un poste non pérenne à ce jour, dont le cœur de mission est dédié au public senior, les actions de mobilité, les actions intergénérationnelles.

L'atelier numérique, mené par une médiatrice France Services, depuis le 13 septembre semble donner toute satisfaction aux participants. À ce jour, la demande pour poursuivre les ateliers au-delà des 6 séances programmées en 2023. Sur les 8 places ouvertes, 7 personnes inscrites dont 1 absente sur la première séance. Sur une 2ème session, il semblerait que de nouveaux intéressés se manifestent. La question de la reconduction de nouvelles sessions d'ateliers numériques (session pour les débutants et/ou sur un niveau plus avancé) est prise en compte et se posera lors de la constitution du budget 2024.

➤ EN CE QUI CONCERNE LE PROJET INTERGÉNÉRATIONNEL :

La moitié des répondants souhaitent participer à un projet intergénérationnel, sur les thématiques suivantes et par ordre de priorité : pratiques à partager (36%), se promener ensemble (22%), jardiner (14%), confectionner des gouters à partager (5%), et pour 3% : raconter des histoires du village, métiers anciens, pratiquer des jeux de plein air et jouer aux échecs, jeux de société, balade rando vélo, bricolage.... Les modalités attendues sont par ordre de priorité : via l'école, entre ami sur un lieu mis à disposition par la commune, sur des ateliers au village, sous forme d'accueil à domicile, accompagnés. Dans l'objectif suivant : se rendre service (28%), transmettre des compétences et des connaissances (28%), se rencontrer et être en lien (23%), passer le temps (23%), laisser une trace à partager plus tard (7%).



➤ EN CE CONCERNE LES ANIMATIONS LOCALES :

La connaissance des animations semblent complète sur tous les sujets : des manifestations à l'offre culturelle, offre municipale, sportive, associative. 58% des répondants participent. Cependant 20% des répondants ne sont pas concernés pour des raisons variées : trop cher, trop loin, pas de temps. Le temps libre est occupé par les rencontres entre amis, en familles, voyages ou sorties à la journée, puis la lecture et musique, le jardinage, et enfin les engagements associatifs. Les activités sont pratiquées pour moitié sur la commune. Les attentes en matière d'animation sont les danses de salon, le club informatique, un groupe de discussion avec régulation, des sorties sportives sur le plan de ville avec un animateur, une piscine couverte pour l'hiver, des sorties pédestres, des rencontres pétanque, la présence de cinéma.

La bibliothèque est connue et 74% des répondants sont usagers. Les associations sont connues et 54% sont adhérents de celles-ci. Les remarques sont les problématiques de mobilité, seul, et le regret du manque d'un animateur de village. L'ensemble des remarques est/sont pris en compte et vont constituer un projet sur 2 axes : Soutien à l'accès aux animations et activités par la mise à disposition du minibus et présence au besoin de l'agent social-conducteur, sur 3 événements du village estival et hivernal, des sorties cinéma sur le village et sur les communes alentours, des rencontres seniors, sur des activités dansantes, et une sortie musée, jardinage, récolte, transformation des produits, cuisine de gouters. En partage avec des publics différents : école, cantine, périscolaire, habitants souhaitant ouvrir leur jardin, projets de jardin partagé etc.... La question de l'animateur de village sera à prendre en compte durant les mois à venir, en termes de dynamique de village.

➤ EN CE QUI CONCERNE L'INFORMATIQUE :

79% des répondants ont internet à domicile. Les outils informatiques, l'internet et le téléphone portable sont utilisés avec quelques freins ou difficultés, pour un nombre certain. Le CCAS a mis en place une session de séance, à titre expérimental. Il sera important de mettre à l'ordre du jour la suite de cette expérience.

➤ EN CE QUI CONCERNE LA COMMUNICATION :

64% des répondants ont consulté le site internet de la Mairie qui paraît satisfaisant. 60% sont abonnés à la lettre municipale électronique. La lettre municipale et le bulletin semestriel sont des supports satisfaisants.

➤ EN CE QUI CONCERNE LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) :

55% ont reçu le formulaire et 41% se sont inscrits sur la liste des personnes vulnérables. Pour mémoire, l'inscription sur les listes est à effectuer par les administrés eux même. Les fiches se trouvent à l'accueil Mairie et peuvent être complétées à tout moment et remises sous enveloppe avec la mention PCS. Les informations sont confidentielles suivant les règles RGPD.

➤ EN CE QUI CONCERNE LE REPAS OU COLIS DE FIN D'ANNÉE :

87% sont satisfaits de la formule proposée. La proposition actuelle est satisfaisante pour 75% des personnes ayant répondu et ne mérite pas d'évolution à ce jour.

En conclusion : De manière générale, et à ce jour, la qualité de vie dans notre commune est qualifiée de « agréable » (41%), « paisible » (27%), « dynamique » (12%), « bonne » (11%) , « bruyante » (5%), « triste » (4%).

Les échanges ont été riches, joués, et à l'issue de l'apéritif partagé, il a été décidé de se réunir dans un mois environ autour d'un repas partagé, en salle du Conseil Municipal. Une date vous sera proposée prochainement.

**PASS'EAU :****Démarche à mener par les administrés intéressés pour bénéficier du dispositif**

Comme présenté par Monsieur le Maire, dans son édito de la lettre de juillet 2023, le PASS'EAU sera expérimenté à compter de l'automne 2023. Il a été décidé de créer un dispositif social, intitulé « Pass'Eau », pour accompagner certains foyers à faible niveau de ressources à régler leur facture d'eau/assainissement collectif.

Le CCAS de Saint-Pierre de Chartreuse prend en charge la mise en œuvre de ce dispositif auprès des abonnés concernés. Tout administré souhaitant bénéficier de ce dispositif se doit d'en faire la demande annuellement (aucune automatisation). Pour cela, il doit être résident principal de la Commune. L'aide sera fonction des conditions de ressources, sur présentation de la facture détaillée de la SAUR (automne) dans un délai de 3 semaines à compter de la date d'envoi. L'aide attribuée sera composée du Pass'eau relevant du montant, et du Bonus'Eco relevant de la consommation et pouvant éventuellement se rajouter au Pass'eau. Le montant attribué par foyer sera ajusté annuellement en fonction des montants alloués par la SAUR et par la Commune, du nombre de demandeurs, des moyennes de consommation.

Il s'agira de se présenter lors de la **rencontre "Pass'Eau" en novembre**, avec la fiche CCAS « reste à vivre-Pass'eau » du foyer et ses annexes complétés (**formulaire "reste à vivre-Pass'eau" est détachable au verso de la page / disponible à l'accueil de la Mairie**).



Nous vous communiquerons prochainement la date de la rencontre **en présence d'un agent de la SAUR et de membres du CCAS**. Vous serez accueillis par un agent de la SAUR qui prendra acte de vos questions. Vous serez accueillis par des membres du CCAS pour déposer le dossier en vue de l'instruction pour le PASS EAU et pour le BONUS'ECO.

Attention : Le jour de la permanence, merci de venir avec le formulaire entièrement complété et les justificatifs demandés, ou déposez votre dossier complet en Mairie.

**Repas de Noël 2023**

Comme chaque année, nous nous retrouverons mi-décembre, autour d'un repas avec les plus anciens du village (les personnes âgées de + 70 ans). Pour celles et ceux d'entre vous qui préférez, un colis de Noël sera livré. Un colis est également prévu pour tous les seniors qui seront hors de leur domicile, en cette fin d'année, en EPAHD ou en Maison spécialisée. Un courrier sera envoyé dans les prochains jours ! Merci de nous signaler par retour, toute évolution d'adresse de nos aînés. Pour que la solidarité vive sur notre village. En vous souhaitant un bel automne.

**Accès aux droits**

Pour toutes interrogations, informations, simulations, pensez à : <https://mes-aides.gouv.fr/>

Claire GARCIN-MARROU

Élue en charges des affaires sociales - claire.garcin-marrou@saintpierredchartreuse.fr

Aurélien JOUVE

Agent sociale - 06 15 32 09 36 - social@saintpierredchartreuse.fr





CCAS DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

Reste à Vivre - PASS EAU

Documents d'instruction à l'éligibilité

Contact : Aurélie Jouve, Agent social 06 15 32 09 36 / social@saintpierredchartreuse.fr

1/ ETAT CIVIL

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

38 380 SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

☎ : @ :

SITUATION DE FAMILLE : veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ☐ Marié(e) ☐ Concubinage ☐ Séparé(e) ☐

NOM DU CONJOINT :

DATE DE NAISSANCE :

PROFESSION :

2/ NOMBRE DE PERSONNES A CHARGE

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

3/ RESSOURCES (toutes les ressources mensuelles de la famille)

	MONTANT
SALAIRES	
RMI/ RSA	
PENSION	
ALLOCATIONS FAMILIALES CAF/MSA/APL	
BOURSES SCOLAIRES	
RETRAITE/REVERSION	
AUTRES REVENUS (à préciser)	

4/ CHARGES MENSUELLES (joindre les photocopies des factures)

	MONTANT
LOYER (hors A.P.L.)	
CREDITS CONSOMMATION / HABITAT	
PENSIONS ALIMENTAIRES	
TELEPHONE	
ELECTRICITE	
EAU	
CHAUFFAGE	
ASSURANCES AUTO - HABITATION	
IMPOTS REVENUS -	
TAXE HABITATION/FONCIERE	
MUTUELLE	
AUTRES DEPENSES (à préciser)	

Je certifie sur l'honneur les renseignements ci-dessus.

A Saint Pierre de Chartreuse le,

Signature :



“La forêt appartient toujours à quelqu’un”

Parcourir les sentiers, cueillir les champignons, écouter les oiseaux, descendre un chemin à vélo... Quand nous pratiquons des activités en forêt, nous sommes systématiquement chez quelqu’un ! En effet, qu’elle soit privée ou publique, une parcelle de forêt a toujours un propriétaire. D’ailleurs, même la forêt que l’on appelle « forêt publique » est en réalité le bien privé d’une structure publique (comme l’État ou les communes par exemple).

En termes de chiffres, la forêt privée représente environ 70 % de la forêt iséroise et est répartie entre plus de 92 000 propriétaires. La forêt publique, quant à elle, représente les 30 % restants, parmi lesquels une partie appartient à l’État et le reste aux collectivités locales. Ceci implique une notion de responsabilité pour les propriétaires, en cas d’incident sur la parcelle. Ils sont aussi chargés de la gestion de leurs forêts, bien qu’elle puisse être déléguée à un professionnel.

En forêt, nous sommes donc toujours sur une propriété. Pour autant, la quasi-totalité des propriétaires, privés comme publics, sont favorables à l’ouverture au public de leurs forêts. C’est une coutume basée sur la tolérance, mais pas un droit, car ils reconnaissent les multiples intérêts de la forêt pour la société. Ainsi, ils autorisent que nous la parcourions, et éventuellement que nous y cueillions quelques récoltes pour notre usage familial. À cet égard, nous devons garder un comportement humble envers ces forêts et y respecter la réglementation générale ainsi que des interdictions plus ponctuelles qui peuvent être imposées. Pour que les forêts restent un espace de partage et d’épanouissement, restons vigilants, en citoyens respectueux, afin de pouvoir y cheminer en toute quiétude.



INSEE : Enquête statistique à Saint-Pierre de Chartreuse



ENQUÊTE STATISTIQUE

**SUR LES LOYERS ET
LES CHARGES**



27 septembre au 21 octobre 2023.



**Évaluer l’évolution trimestrielle
des loyers.**



**Dans notre commune, quelques
ménages seront sollicités.**



**L’enquêteur sera muni(e) d’une
carte officielle l’accréditant, il
prendra contact avec les
personnes concernées.**



*L’enquête a pour objectif d’évaluer
l’évolution trimestrielle des loyers ; l’indice
ainsi calculé est intégré à l’indice des prix à
la consommation.*

*Nous vous remercions, par avance, du bon
accueil que vous lui réserverez.*



Collecte des encombrants Saint-Pierre de Chartreuse :



DERNIÈRE COLLECTE DE L'ANNÉE :

LE LUNDI 30 OCTOBRE, SONT CONCERNÉS LES HABITANTS DES SECTEURS NORD :

Centre ville de Saint-Pierre de Chartreuse, La Diat, Bernière Carlinière, Patassière, Côte du Moulin, les Essarts, La Coche, Le Battour, Pajonnière, Les Perriches, Champ Massot, Le Cucheron.



Pour m'inscrire : **04 76 88 60 18**



S'inscrire auprès de la mairie,

au plus tard 3 jours avant la date prévue (le samedi qui précède le lundi du ramassage).



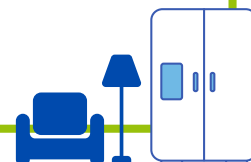
Préciser la nature des encombrants,

le poids maximum est de 50kg par demande.



Déposer l'encombrant en limite de sa propriété,

la veille du ramassage (dimanche soir à partir de 19h), ne seront ramassés que les encombrants signalés.



Programme Cinébus - Vendredi 3 novembre 2023 à partir de 18h00



18h00 : NINA ET LE SECRET DU HÉRISSON - Film d'animation



Salle des Arts (Saint-Pierre de Chartreuse)

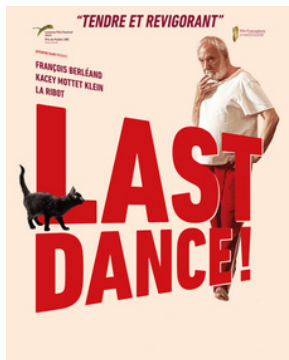


Durée 1H18



Tarif adulte : 5.50€ • Tarif réduit : 4.50€ • Tarif enfant : 3.50€

"Nina aime écouter les histoires que lui raconte son père pour s'endormir, celles d'un hérisson qui découvre le monde. Un soir, son père, préoccupé par son travail, ne vient pas lui conter une nouvelle aventure... Heureusement, son meilleur ami Mehdi est là pour l'aider à trouver une solution : et si le trésor caché dans la vieille usine pouvait résoudre tous leurs problèmes ? Commence alors une grande aventure où il faut échapper à la vieille voisine et à son chat Touffu, déjouer les pièges du gardien et embobiner son gros chien... Sans compter le petit hérisson qui mène l'enquête à leurs côtés !"



20h00 : LAST DANCE - Comédie



Salle des Arts (Saint-Pierre de Chartreuse)



Durée 1h23



Tarif adulte : 5.50€ • Tarif réduit : 4.50€ • Tarif enfant : 3.50€

"Retraité contemplatif, Germain se retrouve soudainement veuf à 75 ans. Il n'a même pas le temps de souffler que sa famille s'immisce dans son quotidien : visites et appels incessants, repas organisés à l'avance... Sa vie devient réglée comme une montre suisse ! Mais Germain a l'esprit ailleurs. Honorant une promesse faite à son épouse, il est propulsé au cœur d'une création de danse contemporaine..."

Plus d'informations sur : saintpierredechartreuse.fr/cinebus



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée
de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



Connaître
l'évolution
du cheptel
apicole



Améliorer
la santé
des abeilles



Mobiliser
des aides
européennes

mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches



Lorsque les débits des cours d'eau ou les niveaux des nappes sont insuffisants pour assurer l'ensemble des usages (y compris le maintien de la vie aquatique), le préfet met en œuvre des mesures pour limiter les prélèvements d'eau dans le milieu naturel. Ces décisions sont prises en concertation avec les acteurs de l'eau dans le cadre du comité sécheresse.

Le Département de l'Isère est en situation de Vigilance et d'Alerte au titre de la sécheresse. Depuis le 8 septembre 2023, les Communes de Chartreuse Guiers sont passées en Alerte. En alerte, des mesures de restrictions sont imposées.



Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément quelle que soit la ressource :
Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

ALERTE niveau 2/4

Gestes
Éco-
citoyens



INTERDICTION ENTRE 11h et 18h
des prélèvements dans un forage, puits ou source ou dans un canal



INTERDICTION
retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage
INTERDICTION
des rejets directs dans les cours d'eau



INTERDICTION
de prélever dans une fontaine pour un autre usage que l'abreuvement



RÉDUCTION
De 50 % de l'alimentation des étangs et plans d'eau. Pour les retenues sur cours d'eau débit entrant = débit sortant



INTERDICTION
de remplir et vidanger les piscines et spas familiaux > 1m3
(hors première mise en eau après construction de 23h à 7h)



INTERDICTION
de remettre à niveau les piscines et spas familiaux entre 7h et 23h



INTERDICTION
de laver les véhicules à domicile (hors stations professionnelles équipées de lances haute pression ou de recyclage de l'eau à 70 %)



LIMITATION
des lavages de véhicules en station professionnelle équipée :
- de lances haute pression
- d'un recyclage de l'eau de minimum 70 %
- d'un portique muni d'un mode ECO



INTERDICTION
de laver les voiries privées (hors impératif sanitaire ou sécuritaire) et les toitures, terrasses, façades et autres surfaces imperméabilisées (sauf si réalisé par des professionnels)



INTERDICTION
jeux d'eau des particuliers ou des collectivités sauf si l'eau utilisée est recyclée ou en cas d'activation du niveau 3 du plan canicule



INTERDICTION ENTRE 11h et 18h
d'arroser les végétaux privés (pelouses, massifs floraux et ornementaux, plantes en pot/jardinière, arbres d'ornement et haies, toitures végétalisées, cimetières...)



INTERDICTION ENTRE 11h et 18h
d'arroser son jardin potager

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère
<https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Politique-et-enjeux-de-l-Eau/Secheresse-et-gestion-quantitative/Secheresse>

Et sur les sites internet :

<https://vigieau.gouv.fr/> et <https://www.propluvia.developpement-durable.gouv.fr>



CONTACT

nouvelletracesenchartreuse@gmail.com

Association NOUVELLES TRACES EN CHARTREUSE

Depuis plus de 60 ans, le domaine Saint Pierre de Chartreuse - Le Planolet a été le théâtre des premiers pas sur les skis pour de nombreuses générations. Afin de préserver cet héritage précieux et de perpétuer la tradition, nous nous mobilisons pour proposer une offre ski pour la saison 2023-2024 sur le secteur du Planolet. À la suite de notre Assemblée Générale du 21 septembre 2023, nous avons le plaisir d'annoncer la création officielle de l'association **"Nouvelles Traces en Chartreuse"**.

Notre mission est claire : exploiter le domaine du Planolet, ses téléskis, pour partager le plaisir de la glisse hivernale des skieurs en herbe. **Nous nous mobilisons pour offrir un accueil chaleureux auquel nous sommes attachés.**

APPEL À SOUTIENS !

* Bénévolat :

Nous invitons tous les amoureux de la montagne et du ski à découvrir les coulisses d'une station de ski familiale. Vous pouvez contribuer en distribuant les perches, en accueillant et en renseignant nos visiteurs, en participant aux animations et bien plus encore. Si vous souhaitez nous rejoindre en tant que bénévole, il vous suffit de remplir ce formulaire :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeYh1hhKttF9XW2S1myEP-rNNvEk_t0ocNzkZFLEc5AGstmWQ/viewform?usp=sf_link

* Partenariat :

Nous recherchons des partenaires locaux qui souhaitent s'associer à un projet fédérateur centré autour des valeurs de la montagne. En soutenant l'association Nouvelles Traces en Chartreuse, vous contribuez à préserver la tradition du ski dans cette station familiale où plusieurs générations ont appris à skier. Votre soutien est essentiel pour maintenir cet héritage vivant.

* Adhésions :

Vous pouvez également soutenir nos actions en devenant membre de notre association. Votre adhésion nous permettra de financer nos projets visant à préserver et à améliorer l'expérience de ski au Planolet et d'être informés sur la vie de l'association.

Ensemble, nous pouvons continuer à faire vivre la magie du ski dans cette station emblématique où règne une ambiance familiale. Rejoignez-nous dans cette aventure et aidez-nous à créer de nouvelles traces dans la neige, tout en préservant celles qui ont déjà été faites par tant de skieurs passionnés. Votre soutien est précieux, et nous sommes impatients de partager cette belle saison de ski avec vous en 2023-2024. Faisons en sorte que cette station de ski continue d'inspirer les générations futures à aimer la montagne et la glisse.



AU PAS DU CHEVAL

Samedi 21 octobre 2023

La Diat

De 10h30 à 17h30

- Balades à poney, à l'âne ou en calèche.
- Démonstration de traction animale par Diversitrait.
- Préparation pour une rando à cheval, Serge Cros.
- Exposition « Les Chevaux dans l'univers d'Arcabas ».
- Espace racontage d'histoires avec Sandrine Dubuc.
- Atelier « Découvrir le cheval par le dessin » avec Jeanne.
- Une magnétiseuse énergétique au service des chevaux avec Barbara Battentier.
- Livres dédiés à l'univers du cheval avec les librairies Bulles en Chartreuse et L'Atelier Les Pages Libres.
- « Le Cheval se raconte » textes créés en atelier d'écriture L'Attrape-mots, association Pic Livre.
- Développer la connexion et la complicité avec son cheval grâce à Charlotte et les chérubins.

14h30

• Représentation de «Sub-Limus»

Une création de Marie Baxerres et son cheval Pincel
Scénographie Martin Sadran
Participation au chapeau

Salle Hors-Sac

18h : « Parlons itinérance à cheval », avec Serge Cros, accompagnateur et éducateur ; Emile Brager, auteur de l'ouvrage « Techniques du voyage à cheval » ; Pauline Ronin (Dora l'exploratrice) et Sophie Torterotot, centre de tourisme équestre Crinières au Vent.

20h30 Buffet dinatoire.

21h30 Projection du film « Traversée des Pyrénées à cheval » (Pauline Ronin — été 2023)

Equus Cartusia



SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

Du samedi 7 au vendredi 20 octobre

Résidence artistique de la compagnie Marie Baxerres : répétitions publiques, ateliers pour découvrir le travail du cheval en liberté ou l'immersion dans l'argile.

Dimanche 22 octobre

«Un beau dimanche à cheval», rassemblement de cavaliers organisé par Isère Cheval Vert.

• **Départ de La Diat 9h30**

Partenariat : associations Isère Cheval Vert, Comité Régional du Tourisme Équestre, Musée Arcabas, Pic Livre, les Librairies Les Pages Libres, Bulles en Chartreuse, Charlotte et les Chérubins, Serge Cros, Emile Brager, Diversitrait Réseau Rhône-Alpes de traction Animale, La petite Cavale d'Erika, Caval'rando, Au Pas de l'Âne, Crinières au vent, Pauline Ronin, Barbara Battentier.

Renseignements :

• Les Endimanchés 06 80 01 51 32

www.les-endimanches.fr Facebook : @endimanches
Instagram : les_endimanches

• Isère Cheval Vert

marienoelle@isere-cheval-vert.com





MÉDECINS

Dr Fanny ARNOUX et Luc ROSSARY
www.medichartreuse.prendreunrendezvous.fr
 @ : medichartreuse@gmail.com
 04 76 56 73 80 / 04 76 88 81 81

PHARMACIE

Dr Sophie MOTTET
 04 76 88 65 21

INFIRMIÈRE LIBÉRALE

06 87 61 39 04

SAGE-FEMME LIBÉRALE

04 79 28 99 76

KINÉSITHÉRAPEUTES

04 76 87 13 67

PRATICIEN OSTÉOPATHIE

Christophe TARADE - 06 23 44 72 54

PSYCHANALYSTE

Vincent BUCCI - 07 81 32 33 97

NATUROPATHE

Madeleine NAU - 06 09 44 17 68

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE COVID-19

Nathalie TISSOT - 06 84 12 73 06
 Anne ERMOLIEFF - 06 73 48 24 74

SAMU - 15 ou 112

POMPIERS - 18

GENDARMERIE - 17

URGENCES PERSONNES SOURDES - 114

DÉCHÈTERIE ENTRE-DEUX-GUIERS

Lundi : 14h00 - 18h00
 Mardi : 8h00 - 12h00
 Mercredi : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00
 Jeudi : 9h00 - 13h00 et 14h00 - 18h00
 Vendredi : 14h00 - 18h00
 Samedi : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00

DÉCHÈTERIE SAINT-PIERRE D'ENTREMONT

Mardi : 14h30 - 16h30
 Samedi : 9h00 - 12h00

MAIRIE

04 76 88 60 18
 OUVERT du mardi au samedi de 8h30 - 12h00
www.saintpierredechartreuse.fr

AGENCE POSTALE

04 76 53 01 30
 OUVERT du mardi au samedi de 8h30 - 12h00

BIBLIOTHÈQUE

04 76 50 34 81
 OUVERT mercredi de 10h00 à 12h00 et 15h00 à 17h00
 samedi de 10h00 à 12h00

ÉCOLE DES 4 MONTAGNES

04 76 53 01 30
 Cantine : 04 38 02 05 52
 Accueil Périscolaire : 06 87 41 89 45

CRÈCHE "FÉES ET LUTINS"

04 76 88 65 40

TAXI DE CHARTREUSE

06 84 83 88 54 - 06 59 67 04 74

LES CLES DE CHARTREUSE

ESPACE VERT DE CHARTREUSE
 06 33 08 63 20

CENTRE SOCIAL (ST LAURENT DU PONT)

04 76 55 40 80

ADMR

04 76 06 44 14

OFFICE DE TOURISME

ST PIERRE DE CHARTREUSE
 04 76 88 62 08

PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE

04 76 88 75 20

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COEUR DE CHARTREUSE
 04 76 66 81 74



PENSEZ AU COVOITURAGE
 Pour plus de renseignements
 consultez la page :

saintpierredechartreuse/transports.fr



OFFRES D'EMPLOI

- **La Commune de Saint-Pierre de Chartreuse recrute :**
 - Un accompagnateur pour le transport scolaire (H/F)
- **La Commune de Saint-Joseph de Rivière recrute :**
 - Un agent d'entretien (H/F)
- **Les Chalets de Saint-Hugues de Chartreuse :**
 - Un chargé de développement et commercialisation séjour enfant (H/F)
 - Un cuisinier (H/F)
- **La Commune de Saint-Pierre d'Entremont recrute :**
 - Un secrétaire de Mairie (H/F)
- **La Commune Le Sappey-en-Chartreuse recrute :**
 - Un animateur petite enfance à la crèche (H/F)
 - Un agent d'entretien et plonge (H/F)
 - Un ATSEM (H/F)

Pour plus d'informations retrouvez les offres sur :

saintpierredechartreuse.fr/offre-demploi



AGENDA





VOICI LES ANIMATIONS PROPOSEES EN CHARTREUSE

LE PROGRAMME COMPLET SUR WWW.PAIT-TRANSITION-ALIMENTAIRE.ORG

- 23/09/23 DE 15H À 23H
 > SAINT PIERRE DE CHARTREUSE
Les Folies Biergères
 Conférence
 Spectacle
 Marché
 GAEC DU CLOS PERRIER
- 30/09/23 DE 10H À 12H
 > SAINT ISMIER
 Atelier cuisine
 MAGASIN DE PRODUCTEURS MACOOP
- 03/10/23 DE 8H À 12H30
 > SAINT-JEAN-DE-COUZ
 Atelier Fabrication du Pain
 FOURNIL LA BOHÈME
- 04/10/23 DE 16H À 17H
 > SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE
 Atelier glace
 Visite
 ECLAT DES CIMES
- 04/10-25/10/23 DE 16H À 19H
 > SAINT LAURENT DU PONT
 Atelier
 Marché
 Repas partagé
 Pique-nique
 HALLE DE CHARTREUSE
- 07/10/23 DE 8H À 12H30
 > SAINT-JEAN-DE-COUZ
 Atelier
 Visite
 FOURNIL LA BOHÈME
- 07/10/23 DE 10H À 11H
 > SAINT-CHRISTOPHE-SUR-GUIERS
 Visite
 DISCULTURE PETIT
- 07/10/23 DE 11H À 12H
 > LE TOUVET
 Visite
 SPIRULINE DE CHARTREUSE
- 10/10/23 DE 18H30 À 19H30
 > SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT
 Visite des fournils
 LES CHAMPS DU PAIN
- 11/10/23 DE 17H À 19H
 > SAINT-ÉTIENNE DE CROSSEY
 (BIBLIOTHÈQUE)
 Atelier anti-gaspi spécial fruits et légumes
 APICOMPOST
- 14/10/23 DE 17H À 19H
 > MIRIBEL-LES-ÉCHELLES
 Découverte de la traite
 Atelier
 Visite
 LA FERME DU TIL
- 14/10/23 DE 9H À 12H
 > DOMMIERS-LA-PLACETTE
 Atelier de formation entretien et taille du verger
 ARBRE PERCHE ET
 TIERS LIEU SURE SAUT
- 19/10/23 DE 8H À 12H30
 > SAINT-JEAN-DE-COUZ
 Atelier Fabrication du Pain
 FOURNIL LA BOHÈME
- 21/10/23 DE 9H À 17H
 > SAINT-PIERRE-DE-GENEBROZ
 Visite
 Porte ouverte Pépinière
 L'ARBRE PERCHE TIT'FERME
- 24/10/23 DE 10H30 À 15H30
 > LES ECHELLES
 Visite A la découverte d'une Champignonnière
 FERME LOMBRICOLE DES SAVOIE
- 25/10/23 DE 14H À 15H
 > SAINT-CHRISTOPHE-SUR-GUIERS
 Visite
 DISCULTURE PETIT
- 25/10/23 17H30
 > MYANS
 Apéro dans les vignes
 AUX FRUITS DE LA TREILLE
- 28/10/23 DE 10H À 12H
 > MIRIBEL-LES-ÉCHELLES
 Atelier de fabrication du fromage
 Visite
 FERME DU TIL



Retrouvez tous les événement à venir sur :

chartreuse-tourisme.com/territoires/coeur-de-chartreuse/evenement/



MOIS DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE
CANTINE SCOLAIRE : ON MANGE QUOI DEMAIN MIDI?

CINÉ DÉBAT

ANIMÉ PAR
LE COLLECTIF DEMAIN

GRATUIT

SAMEDI 14 OCTOBRE À 17H

ENVOYE SPECIAL
DÈS CANTOCHES PAS MOCHES

Reportage d'Anais Bard, Océane Labalette et Anne Cohen

ET SI CUISINER **BIO ET LOCAL** REVENAIT MOINS CHER QUE D'OUVRIER DES BOITES DE CONSERVE ? 40MIN

SUIVIE D'UNE **TABLE RONDE**
VENEZ ECHANGER SUR L'AVENIR DE NOS CANTINES AVEC LES ELUE.S DE ST ETIENNE DE CROSSEY, DE ST AUPE ET DE ST PIERRE DE CHARTREUSE

SALLE DES FETES DE CROSSEY
<https://www.collectifdemain-asso.fr/>

Les Enduranchés Equus Cartusia
AU PAS DU CHEVAL SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

Samedi 21 octobre 2023
La Diat de 10h30 à 17h30

Spectacle
Exposition
Livres Ouverts
Animations
Ateliers

Salle hors sac de 18h30 à 22h30
«PARLONS INÉANCE ESQUESTRE»

Dimanche 22 octobre
9h30 Rando équestre

ISÈRE CHEVAL VERT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
isère
MUSÉE ARCBAS EN CHARTREUSE SAINT-PIERRE
isère
PIC LYON

Rubrique DÉCHETS

COLLECTE DE PNEUS
Déchèterie Saint-Pierre d'Entremont
du 1er au 30 novembre 2023 inclus

Sans jante !

Ne sont pas acceptés les pneus des :



www.coeurdechartreuse.fr

SOLA ET GRAINE DE SON PRÉSENTENT

STAGE DE CHANT

*Le temps d'un week-end,
(re) découvrez votre voix chantée !*

SAM. 11 - DIM. 12 NOVEMBRE 2023
À SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE

TARIF : 120 €
CONTACT : 06 08 65 25 46 | ASSO.SOLA@MAILLO.COM
ANIMÉ PAR AUDREY SÉVELLEC
CHANTEUSE, PROF DE CHANT ET ANIMATRICE CHANT CHORAL

Retrouvez tous les événement à venir sur :
chartreuse-tourisme.com/territoires/coeur-de-chartreuse/evenement/



Ateliers Socio Linguistiques

Animés par des bénévoles au top et le référent familles du Centre Social

A partir du 23 septembre

Mercredi de 9h à 11h
Samedi de 10h à 11h30

ATELIER D'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE POUR ADULTES

AUTONOMIE DANS LES DÉMARCHES DE LA VIE QUOTIDIENNE

ACCES A LA VIE SOCIALE ET LOCALE

ÉCHANGES INTERCULTURELS

Favoriser la citoyenneté
Lutter contre les inégalités

Renseignements et Inscription auprès de l'accueil

centre social des pays du Guiers

Pour plus d'informations : 04 76 55 40 80
1 rue Charles Hérold • 38380 Saint-Laurent du Pont

BIEN GRANDIR EN CHARTREUSE

13, 14 et 15 octobre 2023

Rencontres de la Petite enfance & des Solidarités

TOUT PUBLIC
Entrée gratuite

2^{ème} édition

JE PARTICIPE

LE JOUR de la NUIT

14 OCT. 2023
15^{ème} ÉDITION

ÉTEIGNONS LA LUMIÈRE, RALLUMONS LES ÉTOILES

DES CENTAINES D'EXTINCTIONS ET D'ÉVÉNEMENTS DEDICÉS A LA BEAUTÉ DU CIEL ÉTOILÉ ET À LA BIODIVERSITÉ NOCTURNE DANS TOUTE LA FRANCE

JOURDELANUIT.FR

LE MOIS DE LA NUIT

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLITAIN, LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX CHARTREUSE ET VERCORS, L'ESPACE BELLEDONNE ET LEURS PARTENAIRES VOUS PRÉSENTENT

Éteignons tous la lumière, rallumons les étoiles

SPECTACLE DE CONTES - Tout public
VENDREDI 20 OCTOBRE à 18h00
SALLE DES FÊTES
à SAINT JOSEPH DE RIVIÈRE

Tarif famille : 6 € par adulte et 3 € par enfant à partir de 5 ans
Tarif solo : 8 € par adulte

Retrouvez tous les événements à venir sur :

chartreuse-tourisme.com/territoires/coeur-de-chartreuse/evenement/



Concours photos

*Aidez-nous à choisir la photo de couverture de la prochaine lettre municipale en nous envoyant vos photos sur le thème :
"Paysages d'automne à Saint-Pierre de Chartreuse"*

Pour participer à ces concours, envoyez vos photos par mail :
lalettre@saintpierredechartreuse.fr



Pour plus d'informations retrouvez le règlement sur :
saintpierredechartreuse.fr/journal-municipal

